

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2014

BON POUR POUVOIR

A renvoyer **avant le 6 juin** pour donner procuration à un adhérent de votre département, à l'Assemblée générale du samedi 28 juin à Amiens à :

Association des
Paralysés de France
Assemblée générale
17 bd Auguste-Blanqui
75013 Paris

Si vous ne pouvez pas être présent à l'Assemblée générale du 28 juin, vous pouvez donner procuration à un adhérent de votre département, lui-même à jour de cotisation depuis au moins 12 mois, qui vous représentera lors des votes.

Attention, tout document incomplet sera considéré comme nul.

M. M^{me} M^{lle} Prénom

Nom

N° Adhérent (obligatoire)

Adresse

Code postal Ville

donne pouvoir à :

M. M^{me} M^{lle} Prénom

Nom

N° Adhérent (obligatoire)

Adresse

Code postal Ville

à effet de me représenter à l'Assemblée générale du 28 juin à Amiens :

Fait à le / 2014

Signature précédée de la mention « Bon pour pouvoir »

BON POUR POUVOIR